



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **27 juin 2011**

Délibération n° 2011-2329

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Jonage - Meyzieu - Vaulx en Velin - Décines Charpieu - Rillieux la Pape**

objet : **Ile de Miribel Jonage - Convention de participation à une mission d'assistance pour la définition d'un programme de restauration du canal de Miribel avec le Syndicat mixte d'aménagement du grand parc de Miribel Jonage (SYMALIM) - Attribution d'une subvention**

service : **Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur Justet

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 17 juin 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 29 juin 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, M. Barret, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Blein (pouvoir à M. Crédoz), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Balme (pouvoir à M. Claisse), Barthélémy (pouvoir à Mme Bargoin), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à M. Barret), Mme Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Yéréman), MM. Coulon (pouvoir à M. Darne JC.), Deschamps (pouvoir à M. Corazzol), Fleury (pouvoir à M. Guimet), Havard (pouvoir à M. Gignoux), Jacquet (pouvoir à M. Plazzi), Mme Lépine (pouvoir à M. Desseigne), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Muet (pouvoir à M. Nissanian), Quiniou (pouvoir à M. Forissier), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Gléréan), MM. Serres (pouvoir à M. Roche), Terrot (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : MM. Albrand, Giordano, Réale, Vurpas.

Séance publique du 27 juin 2011

Délibération n° 2011-2329

commission principale : proximité et environnement

commune (s) : Jonage - Meyzieu - Vaulx en Velin - Décines Charpieu - Rillieux la Pape

objet : **Ile de Miribel Jonage - Convention de participation à une mission d'assistance pour la définition d'un programme de restauration du canal de Miribel avec le Syndicat mixte d'aménagement du grand parc de Miribel Jonage (SYMALIM) - Attribution d'une subvention**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 juin 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La présence d'une eau en quantité et de bonne qualité est une condition indispensable au maintien des 4 vocations majeures de l'île de Miribel-Jonage : eau potable, rétention des crues, biodiversité et accueil du public.

C'est pourquoi, depuis de nombreuses années, la Communauté urbaine de Lyon et le Syndicat mixte d'aménagement du grand parc de Miribel Jonage (SYMALIM) tentent de rassembler et de faire s'entendre les principaux acteurs de l'eau sur ce territoire que sont l'Etat, Voies navigables de France (VNF), Electricité de France (EDF), les collectivités riveraines des canaux de Jonage et de Miribel.

Toutes les démarches d'études entreprises jusqu'à présent convergent vers la même nécessité.

Il faut restaurer le lit, les berges, les brèches et les îlons du canal de Miribel pour pérenniser les 4 vocations de l'île.

Il a été pendant longtemps question d'intégrer ce canal et ses annexes hydrauliques à la concession de la chute de Cusset, sous certaines réserves, notamment d'ordre économique, ce qui a abouti à une impasse.

Pour en sortir, monsieur le Préfet du Rhône a proposé au SYMALIM, en qualité de maître d'ouvrage, de prendre en charge la définition d'un programme de restauration, dont les actions pourraient bénéficier du partenariat financier du Plan Rhône (2007-2013).

Un comité de pilotage pour la gestion globale de l'eau a été mis en place.

Il regroupe autour d'une coprésidence SYMALIM-Communauté urbaine, les syndicats intercommunaux riverains des canaux de Jonage et de Miribel et les départements de l'Ain et du Rhône. Son rôle est de procéder aux arbitrages politiques nécessaires à la définition des objectifs puis du contenu du programme de restauration. A moyen terme, il sera chargé de proposer l'organisation la plus adaptée à la gestion de l'île et de l'eau. Le projet s'inscrivant dans le cadre d'un large partenariat financier, ce comité de pilotage sera élargi à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), au Service navigation Rhône-Saône (SNRS), à l'Agence de l'eau Rhône, Méditerranée et Corse, à la Région Rhône-Alpes, à EDF et VNF.

Pour mobiliser la participation des autres acteurs locaux, il est envisagé de s'appuyer sur une concertation qui s'engage sur les mêmes acteurs que ceux qui participent au comité de pilotage Natura 2000.

La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage répond à un besoin d'accompagnement stratégique et technique pour la construction d'un programme d'actions de restauration à définir.

Elle vise à garantir la cohérence globale et la faisabilité technique, réglementaire et financière des actions.

Le programme d'actions (niveau avant-projet sommaire) répondra aux enjeux suivants :

- l'amélioration de la dynamique fluviale du Rhône de Miribel Jonage : gestion du lit du canal de Miribel vis-à-vis des risques d'incision du lit et d'engravement (aval de la brèche de Neyron),
- la restauration écologique, la mise en valeur (Anneau Bleu) et la sécurisation des berges du canal de Miribel,
- le maintien de la capacité d'écrêtement des crues sur l'île (restauration des brèches et îlons) et la protection contre les crues des communes les plus vulnérables (Thil et Niévroz),
- l'optimisation écologique et hydrogéologique des débits réservés du canal de Miribel,
- la préservation de la qualité patrimoniale des annexes fluviales (îlons, forêt alluviale).

Les principales étapes de travail sont les suivantes :

- l'analyse critique des connaissances et l'évaluation des besoins d'expertises,
- la définition du contenu et la coordination des expertises aboutissant à des définitions d'actions concrètes,
- l'argumentation environnementale, économique et sociale du programme d'actions,
- la définition d'une stratégie et d'un socle réglementaire commun à l'ensemble des actions,
- la programmation, chiffrage et financement prévisionnels des actions.

La consultation des entreprises s'est achevée le 11 février 2011. La durée prévisionnelle de l'assistance à maîtrise d'ouvrage est de 14 mois.

L'objectif est d'être en mesure de mobiliser, pour le financement des actions, le partenariat financier du Plan Rhône qui s'achève en 2013.

Le montant du projet d'assistance à maîtrise d'ouvrage est de 151 353,80 € TTC, hors expertises, dont le contenu et le coût prévisionnel sont, à ce jour, inconnus.

Le plan de financement prévisionnel partagé par les différents financeurs de ce projet est le suivant :

- le Fonds européen de développement régional (FEDER) :	20 %, soit 30 270,76 €,
- la Région Rhône-Alpes :	10 %, soit 15 135,38 €,
- l'Agence de l'eau Rhône, Méditerranée et Corse :	25 %, soit 37 838,45 €,
- EDF :	20 %, soit 30 270,76 €,
- VNF :	10 %, soit 15 135,38 €,
- la Communauté urbaine de Lyon :	10 %, soit 15 135,38 €,
- le SYMALIM :	5 %, soit 7 567,69 €.

Le calendrier de versement de la participation communautaire prévisionnelle peut être établi comme suit :

- 7 500,00 € en 2011,
- 7 635,38 € en 2012 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 135,83 € au profit du Syndicat mixte d'aménagement du grand parc de Miribel Jonage (SYMALIM), maître d'ouvrage de la définition du programme de restauration du canal de Miribel,

b) - la convention à passer entre le SYMALIM et la Communauté urbaine définissant, notamment, les conditions d'utilisation et les modalités de versement de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget annexe des eaux de la Communauté urbaine - compte 674 300 - pour un montant de 7 500 € en 2011 et 7 635,38 € en 2012.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 juin 2011.